

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal d'Albertville, tenue le 6 mars 2017 20h, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle Irénée Charest, sous la présidence du maire, M. Martin Landry.

SONT PRÉSENTS: MESDAMES : EDES BERGER, GÉRALDINE CHRÉTIEN, CHARLINE CHABOT

 MONSIEUR : ROGER DURETTE

ABSENTE : MME GILBERTE POTVIN

AINSI QUE MME VALÉRIE POTVIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

31-03-2017 : ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement que l'ordre du jour suivant soit accepté en ajoutant au point 14.1 Révision MADA :

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 février 2017 et suivi
4. Adoption des factures
5. Dépôt de la correspondance
6. Demande de dons
7. Liste des personnes endettées envers la municipalité
8. Passif au titre des sites contaminés
9. Contrat d'entretien du centre communautaire
10. Demande de la Fabrique
11. Entente bipartite 2017
12. Demande de commandite – Garage Coop d'Albertville
13. Entente prêt de service – Municipalité de Ste-Florence
14. Affaires nouvelles
- 14.1 Révision MADA
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

Accepté par _____ maire.

32-03-2017 : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 6 FÉVRIER 2017 ET SUIVI

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 6 février 2017.

Accepté par _____ maire.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL :

Travaux concernant la réfection du rang 6 Sud et de la route Matalik, nous sommes en attente de l'approbation des règlements d'emprunt.

Dossier de la MMQ : L'assemblée prévue sera une assemblée annuelle et non une assemblée extraordinaire.

33-03-2017 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Amqui BMR (entr. salle, entr. garage)	60,38 \$
André Roy Électrique (entr. garage)	94,28 \$
<i>Bell (cellulaire)</i>	<i>19,50 \$</i>
Carquest (petits outils, pièces et acc.)	110,64 \$
Conciergerie d'Amqui (collecte février, roues bacs)	1 487,05 \$
Décartecq inc. (entr. mach./équip.)	17,25 \$
Fenotech (entr. garage)	72,43 \$
Fonds d'information sur le territoire (mutation)	4,00 \$
<i>Hydro Québec (électricité)</i>	<i>195,88 \$</i>
Laboratoire BSL (analyse réseau égout)	61,45 \$
La Matapédienne (diesel, entr. véhicule, entr. mach)	4 007,74 \$
Librairie d'Amqui (fourn. bureau)	59,18 \$
Lorraine Harvey (entretien salle)	40,00 \$
MRC de La Matapédia (téléphonie janv. mars)	260,25 \$
Nortrax Québec inc. (entr. véhicule, huile)	352,79 \$
Remise employeur fédéral et provincial (janvier)	2 066,29 \$
SADC (frais bruch, insc. formation)	60,00 \$
Sinto (huile)	189,14 \$
Soudure mobile (entr. mach./équip.)	11,39 \$
TOTAL DES COMPTES	9 169,64 \$

Je soussignée, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Accepté par _____ maire.

34-03-2017 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

Accepté par _____ maire

35-03-2017 DEMANDE DE DON

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'accepter et de payer les demandes de don suivantes:

Parkinson Québec	25\$
Jeunesse, J'écoute	25\$

Accepté par _____ maire.

36-03-2017 : LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'approuver la liste préparée par la directrice générale et soumise au conseil en regard des personnes endettées envers la municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal, et que la directrice générale soit autorisée à soustraire de ladite liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté avant le 16 mars 2017 la totalité des sommes due sous forme de monnaie courante et paiement bancaire.

Il est également résolu, d'autoriser la directrice générale, conformément à l'article 1023 du code municipal, à transmettre avant le 20 mars 2017 au bureau de la municipalité régionale de comté l'état des immeubles sélectionnés par le conseil et qui devront être vendus pour le non-paiement des impôts fonciers et/ou scolaires, intérêts encourus inclus.

Il est résolu d'envoyer un avis par lettre recommandée aux personnes qui doivent des impôts fonciers et intérêts courus pour l'année 2016.

Accepté par _____ maire

37-03-2017 : PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

ATTENDU que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a fait part à la municipalité d'une nouvelle norme comptable qui doit être appliquées par les municipalités, soit le nouveau chapitre SP 3260-Passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public;

ATTENDU que selon cette nouvelle norme, un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés devra être constaté dans les états financiers de l'organisme municipal pour les sites contaminés répondant à tous les critères ci-dessous :

- 1) Il existe une norme environnementale;
- 2) La contamination dépasse la norme environnementale;
- 3) L'Organisme municipal est directement responsable de la contamination ou en accepte la responsabilité;
- 4) Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- 5) Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause;

ATTENDU qu'aucun terrain susceptible d'être affecté par cette norme n'a été identifié lors de la production du rapport faisant état de l'ensemble des immeubles propriétés de la Municipalité d'Albertville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que le conseil déclare qu'à sa connaissance, aucun terrain faisant partis des propriétés foncières de la Municipalité d'Albertville ne présente un risque de contamination susceptible d'être assujetti à la norme comptable visant le Passif au titre des sites contaminés.

Accepté par _____ maire

38-03-2017 : CONTRAT D'ENTRETIEN DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de renouveler le contrat d'entretien du centre communautaire, signé avec Mme Lorraine Harvey. Le contrat débute le 1er janvier 2017 et se termine le 31 décembre 2017. La rémunération pour l'entretien mensuel sera de 30\$ et de 40\$ pour l'entretien bimensuel soit du mois de novembre au mois d'avril. Lors d'une location de salle, la rémunération sera de 60\$.

Accepté par _____ maire

39-03-2017 : DEMANDE DE LA FABRIQUE

Ce point est remis à une prochaine réunion

Accepté par _____ maire

40-03-2017 : ENTENTE BIPARTITE

CONSIDÉRANT que la municipalité verse un montant de 10 000\$ pour soutenir le comité de développement dans la réalisation des projets;

Par conséquent, il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de considérer qu'un montant de 5 000\$ serve à l'entente bipartite et mandate Martin Landry, maire, à signer le protocole d'entente au nom de la municipalité.

Accepté par _____ maire

41-03-2017 : DEMANDE DE COMMANDITE – GARAGE COOP D'ALBERTVILLE

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement d'accepter la demande de commandite du Garage Coop d'Albertville qui consiste à leur commanditer la location de la salle ainsi que le ménage lors de leur activité qui se tiendra samedi le 25 mars 2017.

Accepté par _____ maire

42-03-2017 : ENTENTE PRÊT DE SERVICE – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLORENCE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Florence a approché la municipalité d'Albertville pour un prêt de service de la direction générale suite à un arrêt maladie de la directrice générale en poste;

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville conclue une entente de prêt de service avec la municipalité de Sainte-Florence. Cette entente consiste à allouer les services de la directrice générale, Mme Valérie Potvin, à un taux horaire de 26\$ (incluant salaire, vacance, et bénéfices marginaux) ainsi que des frais de déplacement de 20\$. M. Martin Landry, maire est autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité d'Albertville.

Accepté par _____ maire

43-03-2017 : RÉVISION MADA

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Albertville a complété une politique familiale municipale et démarche municipale amie des aînés en 2013;

CONSIDÉRANT que les plans d'action découlant de la Politique familiale municipale et Démarche municipalité amie des aînés s'échelonnait sur une période de trois ans (2014-2016);

CONSIDÉRANT que les municipalités pourraient ne pas avoir accès à une aide financière du programme PIQM-MADA pour la réalisation de projets découlant de l'actuel plan d'action si elles ne réalisent pas la mise à jour de leur plan d'action;

CONSIDÉRANT que la MRC a déposé une demande conjointe avec 8 municipalités matapédiennes pour obtenir une aide financière pour réaliser le mandat de la mise à jour des politiques et des plans d'action;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu la confirmation d'une subvention du Ministère des Aînés pour le renouvellement des démarches et plans d'action MADA, mais qu'elle a reçu une réponse négative du Ministère de la Famille pour la mise à jour des politiques familiales ;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia propose une mise à jour des démarches MADA seulement ;

CONSIDÉRANT que le montage financier révisé nécessite un investissement de 2 400\$ par municipalité pour mener à bien la démarche collective pour les huit municipalités participantes;

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que :

-La municipalité d'Albertville autorise le projet de mise à jour de la politique et du plan d'action MADA;

-La municipalité d'Albertville s'engage à investir un montant supplémentaire de 400\$, portant la contribution municipale à 2 400\$ (1 000\$ en 2017 et 1 400\$ en 2018), pour la mise à jour de politiques et du plan d'action MADA;

-Autorise M. Martin Landry, maire, à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Accepté par _____ maire

44-03-2017 : PÉRIODE DE QUESTIONS

- Ouverture de la patinoire dans la semaine de relâche.

45-03-2017 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de lever la séance à 20 h 35 min.

Martin Landry
Maire

Valérie Potvin
Directrice-Générale & Secrétaire trésorière